



Le dispositif de la Médiation du crédit prolongé jusqu'à fin 2014

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement Productif et Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique ont réuni à Bercy le 1^{er} mars 2013, en présence des représentants des entreprises, Jeanne-Marie PROST, Médiatrice nationale du crédit aux entreprises, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, Nicolas de SEZE, Directeur général de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) et de l'Institut d'Émission des territoires d'Outre-Mer (IEOM) et Jean-Laurent BONNAFE, vice-Président de la Fédération bancaire française afin de procéder à la signature de l'accord qui prolonge, jusqu'à la fin de 2014, l'action de la Médiation du crédit au service des entreprises.

Créée en octobre 2008, la Médiation du crédit permet de faciliter, voire de débloquer, les négociations entre banques et entreprises pour l'obtention ou le renouvellement d'un crédit. Elle avait déjà été prolongée une première fois début 2011, jusqu'à fin 2012. "Il s'agit de prolonger un dispositif qui est apprécié de tous les acteurs, des entreprises mais aussi des banques", a relevé le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, à l'occasion de la signature de cet accord. Depuis son lancement, la Médiation du crédit a été saisie par près de 38.000 entreprises, pour environ 27.000 dossiers instruits et clos et un taux de réussite de 62%. Elle a ainsi permis de débloquer 4,23 milliards d'euros et de préserver quelque 293.000 emplois, selon son rapport annuel 2012. Sur la seule année 2012, 4 077 dossiers ont été déposés, pour 3 162 acceptés, et 543 millions d'euros ont été débloqués. Depuis le début de l'année, Jeanne-Marie Prost occupe la tête de la Médiation du crédit. Elle a succédé à Gérard Rameix. Mme Prost occupait auparavant les fonctions de médiatrice nationale déléguée.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les données disponibles continuent d'indiquer que la faiblesse de l'activité dans la zone euro s'est poursuivie en début d'année, tout en confirmant globalement les signes d'une stabilisation d'un certain nombre d'indicateurs, à des niveaux faibles toutefois. Dans le même temps, le nécessaire processus d'ajustement des bilans dans les secteurs public et privé continuera de peser sur l'économie. Une reprise progressive de l'activité devrait intervenir plus tard en 2013, à la faveur d'un raffermissement de la demande mondiale et de l'orientation accommodante de notre politique monétaire ». Le Président de la BCE a précisé que les projections macroéconomiques de croissance de mars 2013 ont été revues légèrement à la baisse par rapport à celles de décembre 2012. Les services de la BCE « prévoient une croissance annuelle moyenne du PIB en volume comprise entre -0,9 % et -0,1 % en 2013 et entre 0,0 % et 2,0 % en 2014 et une hausse annuelle de l'indice des prix comprise entre 1,2 % et 2,0 % pour 2013 et entre 0,6 % et 2,0 % pour 2014 ».

2 – Eurogroupe

Les Ministres de l'Eurogroupe ont pris note des prévisions de croissance d'hiver de la Commission. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, a déclaré que ces prévisions « montrent qu'une politique active a été mise en œuvre qui permettra un retour progressif à une croissance soutenable et à des créations d'emplois dans la zone euro ».

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-151_en.pdf

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0087.asp>

L'Assemblée nationale a, le 19 février 2013, adopté le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Ce texte sera ensuite examiné par le Sénat à partir du 20 mars 2013.

Ce projet de loi vise tout d'abord à séparer au sein des banques les activités utiles au financement de l'économie des activités spéculatives qui devront être cantonnées dans des filiales, de façon à protéger les dépôts de la clientèle. Il comporte des mesures de renforcement de la surveillance des activités de marché. Enfin, certaines activités ou produits seront purement et simplement interdits.

Le texte comporte par ailleurs des dispositions relatives à la mise en place d'un régime de résolution des crises bancaires, avec le renforcement des pouvoirs et des attributions de l'Autorité des contrôle prudentiel qui devient également une autorité de résolution des crises bancaires, et l'extension du rôle du fonds de garantie des dépôts.

Le texte comporte enfin des mesures de protection des consommateurs en matière bancaire (plafonnement des commissions d'intervention, « accessibilité » et « inclusion » bancaire, mesures d'amélioration et de simplification des procédures de surendettement) et assurantielle (assurance des emprunteurs et égalité Homme/Femme).

2 – Décret n° 2013-183 du 28 février 2013 relatif aux obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027123150>

Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

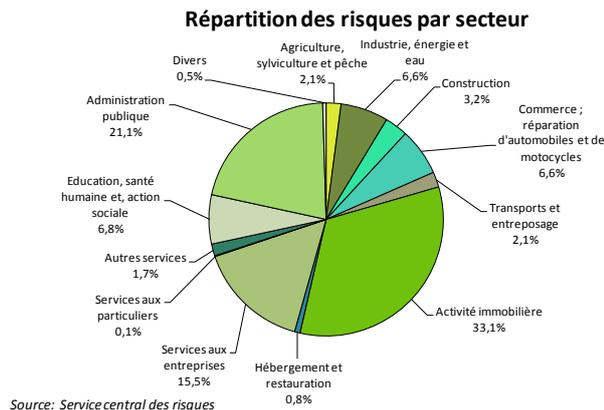
Service central des risques : forte baisse des encours à court terme

Au quatrième trimestre 2012, les encours de crédit recensés par le Service Central des Risques de la Banque de France connaissent des évolutions contrastées selon les maturités et les secteurs d'activité.

Contrairement au troisième trimestre, les concours à moyen et long termes progressent (+2,0 %), alors que les concours à court terme s'inscrivent en baisse (-17,1 % contre +2,7 % au précédent trimestre).

S'agissant des concours à moyen et long termes, la hausse est principalement attribuable au secteur de l'administration publique, qui contribue à hauteur de 1,3 point à leur croissance.

La forte baisse des concours à court terme repose d'abord sur le repli observé dans le secteur des industries manufacturières, dont la contribution s'élève à -6,4 points au recul constaté, suivi du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (-4,1 points), du commerce (-2,2 points), des activités financières et d'assurance (-1,8 point) et de la santé humaine et de l'action sociale (-1,7 point).



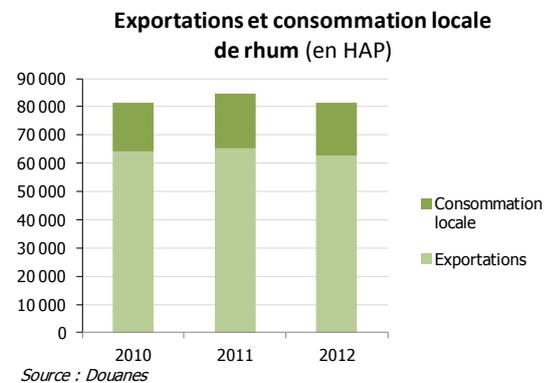
BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Bouclier-prix : signature de l'accord

Les négociations sur la définition du « bouclier-prix », mesure phare de la loi Lurel relative à la régulation économique outre-mer ou loi contre la vie chère, et sur son périmètre d'application ont abouti à la signature d'un accord le 27 février dernier. Il définit un panier de 101 produits de grande consommation, dont le montant total ne pourra pas dépasser 365 euros, soit une baisse de 10,3 % du prix global par rapport au montant constaté en magasin. L'affichage de la liste complète et la signalisation des produits concernés en rayon permettront aux consommateurs de les identifier. 14 enseignes de la grande distribution, représentant 45,6 % du chiffre d'affaires des hyper et super marchés du territoire, sont concernées par cette mesure qui prend effet à partir du 15 mars prochain. Deux conventions complémentaires, concernant les commerces qui ne sont pas intégrés dans le dispositif réglementaire, viennent compléter l'accord. Elles définissent respectivement une liste de 52 produits pour un prix total de 160 euros pour les GMS d'une surface de 800 m² à 1 000 m² et les discounters, et une liste de 27 produits pour un prix total de 86 euros pour les établissements de moins de 800 m².

Rhum : recul des exportations et de la consommation

La production de rhum atteint 85 366 hectolitres d'alcool pur (HAP) en 2012 contre 83 033 HAP en 2011, enregistrant ainsi une hausse de 2,8 %. La production de rhum agricole connaît une croissance supérieure à la production de rhum de sucrerie, traduisant une stratégie de différenciation par la qualité. La consommation locale, qui comprend les achats des touristes, recule de 3,1 % pour atteindre 18 781 HAP, avec un repli plus marqué pour le rhum de sucrerie (-15,4 %) que pour le rhum agricole (-2,7 %). Les exportations globales de rhum s'inscrivent en retrait de 3,8 % par rapport à 2011. Dans le détail, alors que les expéditions de rhum agricole enregistrent un repli de 5,7 %, les exportations de rhum de sucrerie sont en progression de 4,3 %. Ainsi, l'excès d'offre (production) par rapport à la demande (consommation locale et exportations) entraîne la constitution de stocks. La croissance des stocks pourrait découler d'une réorientation de la stratégie des industriels destinée à privilégier la production de rhum vieux par rapport au rhum agricole dans l'optique d'une montée en gamme.



INSEE : étude sur la parité en Martinique

Dans sa publication « Regard sur la parité en Martinique », l'INSEE dresse un état des lieux. Le document souligne que l'égalité homme-femme n'est pas encore une réalité même si la place des femmes dans la société martiniquaise a évolué au cours de ces dernières années. Malgré une féminisation de la classe politique, principalement au niveau communal, les hommes restent surreprésentés dans les postes exécutifs : ainsi, aucune sénatrice ou députée ne représente la Martinique au sein des institutions nationales. Leur situation est similaire dans le monde économique : si 53 % des salariés sont des femmes, seuls 42 % des postes décisionnels sont occupés par la gente féminine malgré un niveau moyen de qualification supérieur à celui des hommes. L'écart de salaire entre les deux sexes persiste (les femmes gagnant en moyenne 10 % de moins que les hommes) et n'épargne aucune catégorie socioprofessionnelle mais reste plus marqué pour les cadres et les professions intermédiaires. La publication est disponible sur le site de l'INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=19272.

Innovation : lancement d'un partenariat entre la CACEM et Oséo

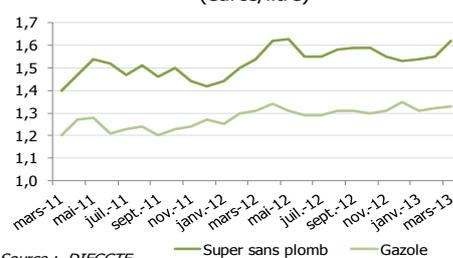
La CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) et Oséo (représentée à la Martinique par l'Agence Française de Développement) ont procédé, le 4 février dernier, à la signature d'une convention relative au financement de projets innovants portés prioritairement par des micro et petites entreprises. Cette convention prévoit la création de l'APPI (Aide au Premier Projet Innovant), qui consiste en un accompagnement technique et financier d'entreprises sélectionnées par le Technopole Martinique. L'appui technique prend la forme d'une aide à la réalisation d'études de faisabilité des projets instruits. Le soutien financier concerne l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 10 000 euros par projet, l'enveloppe globale s'élevant pour l'année 2013 à 150 000 euros.

Carburant : hausse des prix en mars

Le prix du sans plomb est passé de 1,55 euros par litre au 1^{er} février à 1,62 euros au 1^{er} mars, soit une augmentation de 4,2 % (+5,2 % sur un an). Le prix du gazole enregistre une hausse plus modérée de 0,8 % (+1,5 % sur l'année) pour atteindre 1,33 euros par litre. Cette hausse des prix du carburant, plus marquée pour l'essence, reflète en partie l'évolution des prix du pétrole brut. L'écart des prix entre le sans plomb et le diesel se creuse au moment de la publication d'un rapport de la Cour des comptes préconisant l'alignement des taxes sur les deux types de carburant. Le rapport est disponible sur le site de la Cour des comptes :

<http://www.ccomptes.fr/Publications/>.

Prix des produits pétroliers à la Martinique (euros/litre)



Source : DIECCTE

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Coopération régionale : 24^{ème} sommet de la CARICOM

Le 24^{ème} sommet de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) s'est déroulé à Port-au-Prince, Haïti, les 18 et 19 février derniers en présence de onze chefs d'Etat et de gouvernement et d'une centaine de délégués. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer les questions de la libre circulation des biens et des personnes, de la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue et du processus de réforme du secrétariat. Les chefs d'Etat et de gouvernement présents ont également adopté une résolution officialisant le français comme deuxième langue de travail de la CARICOM à la demande de Michel Martelly, président de la République d'Haïti. Haïti, dont la population s'élève à 10 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population totale de la Communauté, représente l'exception francophone au sein de l'organisation regroupant des Etats exclusivement anglophones.

Antigua et Barbuda : rapport du FMI sur le système bancaire local

Dans un récent rapport, le Fonds monétaire international (FMI) a formulé une série de recommandations à l'attention des autorités d'Antigua et Barbuda. L'organisation internationale en appelle à un renforcement du secteur bancaire local et une réforme des finances publiques. Concernant le système bancaire, le FMI recommande de réguler davantage les pratiques des institutions financières, notamment au niveau de leur classification des actifs, de leur politique de provisionnement, de leurs dispositifs de contrôle et de prévention des risques et de leurs mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Par ailleurs, l'institution indique que la réforme des finances publiques doit passer par un contrôle des dépenses et un élargissement de l'assiette fiscale, particulièrement au travers d'une élimination des niches fiscales. Le rapport est disponible sur le site du FMI :

<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2013/pr1364.htm>.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- janvier 2013	129,1	0,0 %	+1,7 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- janvier 2013	43 372	-0,1 %	+2,7 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- décembre 2012	21 876	-0,8 %	-4,5 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2012	39 147	+1,0 %	+4,8 %
Commerce extérieur (source : douanes)	Importations (millions d'euros)	- décembre 2012	234,7	ns	ns
	Exportations (millions d'euros)	- décembre 2012	43,7	ns	-7,7 %
	Taux de couverture mensuel		18,6 %		+10,5 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Ch. d'affaires des hypermarchés (millions d'euros)	- décembre 2012	69,9	+69,5 %	+4,7 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- décembre 2012	550,4		+5,4 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- janvier 2013	17 512	+0,5 %	-1,0 %
	Retraits de cartes bancaires (flux)	- janvier 2013	329	-10,8 %	+12,3 %

INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers (hors transit)	- décembre 2012	138 733	+27,7 %	-8,7 %
		- cumul annuel	1 563 481		-3,5 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- février 2013	27 291	ns	+52,0 %
		- cumul annuel	55 276		+48,6 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- janvier 2013	14 333	+6,8 %	-10,4 %
		- cumul annuel	14 333		ns
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- février 2013	510	-43,6 %	-27,5 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- février 2013	104	-26,2 %	-16,1 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		614		-25,8 %

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)						
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12		1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

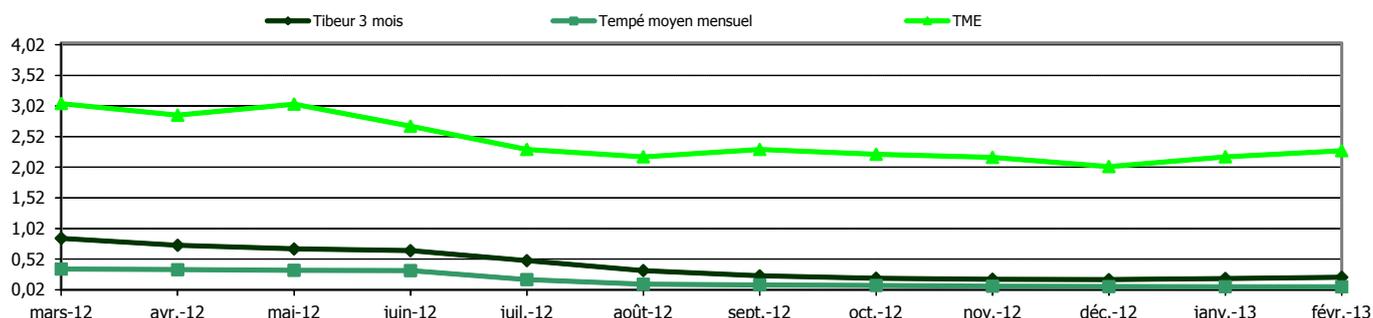
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Février 2013)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0786%	0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,1200%	0,2240%	0,3630%	0,5960%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Novembre	Décembre	Janvier	Février	Novembre	Décembre	Janvier	Février
2,18%	2,03%	2,19%	2,29%	2,38%	2,23%	2,39%	2,49%

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	12,19%
Prêts immobiliers		Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 €	11,24%
Prêts à taux fixe	5,72%		
Prêts à taux variable	5,37%	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts-relais	5,79%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,05%
Autres prêts		Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,01%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,30%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,61%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires	19,89%	Découverts en compte (1)	13,32%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 €	18,95%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,36%
Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires	16,49%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 €	15,55%	Découverts en compte (1)	13,32%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

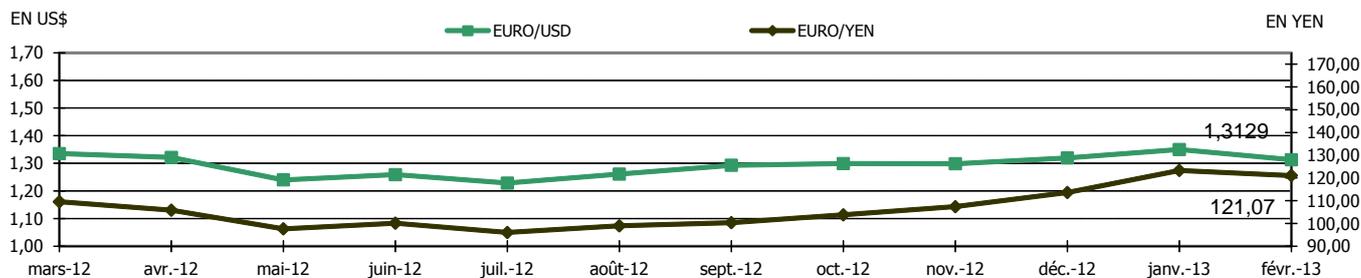
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3129	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,7550	EURO/SRD (Surinam)	4,30970
EURO/JPY (Japon)	121,0700	EURO/BWP (Botswana)	10,57470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,33710
EURO/CAD (Canada)	1,3461	EURO/SCR (Seychelles)	16,1254	EURO/DOP (Rép. Dom.)	53,4136
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86300	EURO/MUR (Maurice)	40,4194	EURO/BBD (La Barbade)	2,61130
EURO/SGD (Singapour)	1,6237	EURO/BRL (Brésil)	2,5871	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,36000
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,1830	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,21720	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2902,4833	EURO/XCD (Dominique)	3,5261	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 1 Bd du Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex

Achevé d'imprimer le mars 2013 - Dépôt légal : mars 2013 - ISSN 1240 - 3822